

FICHE PRATIQUE N°5

Aménager un Pumptrack

Qu'est-ce qu'un pumptrack ?

C'est un circuit fermé et artificiel à ondulations et virages relevés, destiné aux vélos, BMX, VTT, trottinettes, skateboards, rollers et même accessible... aux chaises roulantes ! « Pump » (pomper) décrit le mouvement dynamique permettant d'avancer sans pédaler. « Track » fait référence à la piste à ondulations. Un pumptrack se veut donc ouvert à tous les niveaux et à chaque âge, même si les utilisatrices et utilisateurs principaux sont pour le moment des jeunes.

Pumptrack mobile

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) met gratuitement à disposition des communes vaudoises un pumptrack mobile durant 1 mois, moyennant une participation modeste aux frais de transport, montage et démontage. Renseignements : www.vd.ch/themes/population/sport/pumptrack-tour. Offrir temporairement à la population un pumptrack permet de « tester » l'intérêt de ce dernier auprès du public. Une commune peut ensuite décider d'acquérir son propre pumptrack mobile.

Pumptrack fixe

Installer un pumptrack, c'est offrir une nouvelle zone sportive et de rencontre, sur la durée. L'utilisation d'un pumptrack semble a priori plus facile d'accès techniquement qu'un skatepark, mais peut aussi compléter ce dernier, car il offre d'autres sensations aux utilisateurs.

Emplacement

Il est important que le pumptrack soit assez proche des centres de vie. Si le circuit est facilement accessible, il peut jouer un vrai rôle de zone de rencontre, par exemple à proximité d'autres infrastructures sportives. Le terrain devrait être le plus plat possible, hors des zones humides et suffisamment grand. Un pumptrack peut occasionner un peu de bruit pour le voisinage proche.

Il existe deux types d'installations :

Pumptrack fixe : avec zone végétale au milieu (qui doit rester vide), prévoir au minimum 600 m² de surface ; ou sans zone verte au milieu (et donc un peu plus cher, car tout asphalté), intéressant pour des petites surfaces (min. 250 m²).

Pumptrack mobile : il en existe de différentes tailles (prévoir au min. 275 m²).

A noter : il est également possible d'installer un pumptrack sur un emplacement couvert.

Place aux jeunes

Il est conseillé d'intégrer les jeunes à la réflexion autour du choix des modules et des autres aspects autour de la construction du pumptrack. Ses jeunes pourraient même se constituer en association, cela permettrait de renforcer leur responsabilité et de tisser des liens entre eux et avec la commune. L'inauguration officielle de l'installation ainsi que des animations pourraient aussi être organisées au nom de l'association.

N.B.: Bien qu'un pumptrack draine un public un peu plus varié qu'un skatepark standard, il est bienvenu de rester vigilant à l'inclusion de personnes de tous genres. Soit dans le projet directement, en proposant des moments et/ou des événements spécifiques pour les filles par exemple, soit en travaillant parallèlement à un autre projet au sein de la commune qui se tournerait vers un autre public cible, par exemple plus féminin. Le but au final étant que toute personne puissent profiter des installations proposées par la communes.

Matériaux

Le pumptrack fixe est en asphalte. Sa durée de vie est d'au minimum une dizaine d'années.

Le pumptrack mobile est en bois.

Sécurité et entretien

Un pumptrack fixe nécessite peu de travaux d'entretien (principalement, une fauche régulière des zones végétalisées, ainsi qu'un balayage fréquent). L'état d'un pumptrack mobile doit être vérifié régulièrement. Pour la sécurité, faire figurer un panneau-type selon les recommandations du Bureau de prévention des accidents (casque obligatoire !). Il faut par exemple respecter une distance de sécurité de 2 mètres autour de la piste. Pour plus d'informations : <http://www.bfu.ch/fr>.

A noter : un pumptrack est praticable même mouillé. Mettre un balai à disposition, pour enlever les feuilles mortes de la piste, est conseillé.

Dossier et financement

Dans l'idée d'optimiser l'utilisation d'un pumptrack, il est souhaitable que ses utilisateurs soient inclus dans l'élaboration du projet. Il est aussi indispensable que la commune soit partie prenante pour financer une partie de l'installation. Une bonne collaboration entre les différents acteurs concernés est essentielle. Dans tous les cas, créer un dossier qui présente l'entier du projet, avec un budget, des devis et des plans. La Fondation « Fonds du sport vaudois » peut financer ce type d'installation à hauteur de 25% pour un pumptrack fixe et de 30% pour un pumptrack mobile. La demande doit être faite avant le début des travaux/de l'achat. Plus d'informations sur les conditions d'octroi : <https://ffsv.ch/#>

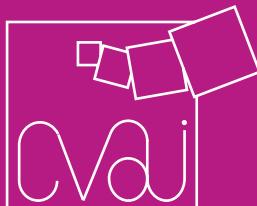
Les dons, les clubs de services, le sponsoring via des entreprises de votre région, les fondations privées, l'organisation d'évènements comme une tombola ou un repas de soutien, représentent des moyens intéressants pour récolter de l'argent. Il est important de réfléchir aux contreparties à proposer aux potentiels donateurs et sponsors (logo, nom sur une plaquette au parc ou sur le flyer pour l'inauguration, etc.) et d'inclure ceci dans le dossier. La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du Canton de Vaud peut aussi apporter des aides financières à ce type de projet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : jaiunprojet@cvaj.ch

ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES

Des guides pratiques ainsi qu'un canevas de dossier de présentation sont disponibles gratuitement sur notre site :

www.jaiunprojet.ch



Jaiunprojet.ch
Ch.de Pré-Fleuri 6
1006 Lausanne
jaiunprojet@cvaj.ch

IMPRESSUM

© Novembre 2022

Reproduction possible avec mention de la source

Edition : jaiunprojet.ch, un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)

Rédaction : Marie Bertholet et Eloïse Deschamps, promotrices projets jeunesse

Relecture : Raoul Vuffray, Service de l'éducation physique et du sport (SEPS),
Canton de Vaud

Conception graphique : Carmine Cioffi